



Mauvaise réparation d' un garagiste

Par **ricolate_old**, le **12/07/2007** à **21:40**

Bonjour,rnrnun garagiste peugeot a changé un joint de culasse sur ma 106 il y a 2 mois ,il a mal réparé.1 mois après un cable mal agrafé a cassé une durite et fait chauffé la voiture le 2 eme garagiste (toujours peugeot)répare puis dit que la cause est la mauvaise réparation,il n' a pas fait venir l' expert,j ai appris qu' il est en redressement judiciaire.rnrnLe cout total est de 1500 euros,la voiture a été immobilisée 1 mois et demi.Le 1 er garagiste ne veut pas me rembourser car il n' y a pas eu de constat.rnrnJe n' ai aucune protection juridique(cb, habitation,auto),que faire?rnrnMERCI

Par **Jurigaby**, le **12/07/2007** à **22:54**

Bonjour.rnrnIl va de soit que la responsabilité du premier garagiste peut être engagé.rnrnMaintenant, il va se poser le problème de la preuve.Votre garagiste peut apporter son témoignage mais cela ne vaudra jamais la parole de l'expert.rnrnAlors bon, en l'état actuel de choses, vous pouvez toujours chercher à obtenir gain de cause mais cela ne va pas être évident.